

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZÉ VILLAGES DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze du mois de janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, ROUTIER, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, BELLARD, LORION, LINARD, PORTIER, BENESTEAU, COYEAUD, de ROCHEBOUET, LAIR.

Absents excusés : Mr JOUSSAUME donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique
Mme RUQUIER Anne-Laure
Mme LERAY Chantal
Mme BEAUDOIN Pauline donne pouvoir à Mr BEAUDOIN Jean-Pierre
Mr MABIT Raymond donne pouvoir à Mr GOBEREAU Joël

Absents : Mme GODOT Jocelyne
Mr DINAND Fabrice
Mme LANDAIS Arlette
Mme GOISLARD Véronique
Mr CONSTANT Frédéric
Mr LEMEUNIER Grégory
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Sandrine
Mr LEMAI Sébastien
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 10/01/2019

Affichage : 18/01/2019

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mme ROUTIER Claire

Présentation de l'application INTRAMUROS par Mr François-Xavier MALET, outil smartphone, permettant aux habitants d'être informés des événements, des actualités, des lieux à découvrir et des services de la mairie de la commune et des alentours, pour un coût de 42 € TTC mensuel.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

❖ *Salle de sports :*

- Devis de l'entreprise APB pour la réalisation de peinture dans la salle de convivialité d'un montant de 543.18 € HT.

- Proposition de l'entreprise SOTEBA-RSR pour des travaux de réparation du bardage sur le pignon de la salle de sports existante, pour un coût de 3 000 € HT. Prise en charge par les entreprises PIGEON TP et MARANDEAU CHIGNARD de 500 € chacune.

❖ Accueil périscolaire et classe : devis de l'entreprise PARCHARD pour la création d'un organigramme pour un coût de 887.95 € HT.

❖ Proposition de l'entreprise MEFRAN pour l'achat de 10 panneaux électoraux, pour un montant de 704€ HT.

1 – EMPRUNT BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de recourir à un emprunt de 600 000€, pour faire face aux dépenses liées aux travaux de l'accueil périscolaire, la classe, l'extension de la salle de sport et des vestiaires du foot. Cette somme avait été prévue au moment du vote du budget prévisionnel. Quatre établissements bancaires ont été consultés :

Durée	10 ans		12 ans		15 ans	
	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel
CRCA	1.00%	1.04%	1.17%	1.19%	1.34%	1.36%
BANQUE POSTALE	1.00%	1.04%	1.17%	1.19%	1.34%	1.36%
CDC	Financement à long terme sur des durées comprises entre 25 à 40 ans					
CREDIT MUTEL	0.93%		1.12%		1.28%	

Madame le Maire propose de retenir la proposition du CREDIT MUTUEL au taux de 0.93% sur 10 ans.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

2 – AFFAIRES DIVERSES

2-1 SIEML

a) Versement d'un fonds de concours au SIEML pour une opération de réparation du réseau d'éclairage public sur la commune déléguée de BEAUVAU

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par les délibérations des comités syndicaux es 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Madame le Maire propose de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

EP025-18-38 : « Suite dépannage, remplacement de l'horloge astronomique sur l'armoire C2, hameau de Richebourg. »

➤ Montant de la dépense 800.36 € TTC

➤ Taux du fonds de concours 75%

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML **600.27 € TTC.**

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

b) Versement fonds d'un fonds de concours au SIEML pour une opération de réparation du réseau d'éclairage public sur la commune déléguée de CHAUMONT D'ANJOU

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par les délibérations des comités syndicaux es 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Madame le Maire propose de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

EP084-18-41 : « Suite dépannage, remplacement de la lanterne 11 rue des Vignes. »

➤ Montant de la dépense 1085.90 €TTC

➤ Taux du fonds de concours 75%

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML **814.43 € TTC.**

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

c) Nouveau marché de fourniture de gaz naturel pour 2020-2021-2022

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du SIEML d'intégrer le nouveau marché de fourniture de gaz naturel pour la période 2020-2021 et 2022. Pour rappel, la commune de Jarzé Villages est déjà membre du groupement au titre de la fourniture d'électricité.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2- 2 Location de garages au 3 rue Louis Touchet à Jarzé

Madame le Maire informe avoir été sollicitée par Mr DESPERRIER Jean-Yves, habitant au n°5 rue Louis Touchet, qui souhaiteraient louer 2 garages, situés au n°3 rue Louis Touchet et libres depuis plusieurs mois.

Madame le Maire propose de leur louer pour un loyer mensuel de 40 € par garage et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de location à compter du 15 janvier 2019.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable.

2- 3 Création d'adresses

- Mr Dominique CHAPON propose la création de 3 numéros, rue de Bel Air à Jarzé :
- n°76 /ERAM/ « La Hardouinière »/B 0806
 - n°78 / ERAM/ « La Hardouinière »/B 0806
 - N°80 / SDIS JARZE/ « Le Champ du Douet »/ZC 0062 et ZC 0155

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette création.

2- 4 Motion de maintien de service public de proximité sur la CCALS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la motion de la CCALS, visant à défendre le maintien du service public de proximité, dans ses discussions avec les acteurs concernés :

Vu la mobilisation nécessaire sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'Etat, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur le territoire.

Considérant que les élus de la CCALS ne peuvent que constater la fermeture successive des services publics de l'Etat sur son territoire et notamment ceux relevant des services de la Direction Générale des Finances Publiques (trésorerie de TIERCE, puis celle de SEICHES programmée).

Alors même que la CCALS a su démontrer depuis sa création, à travers le schéma départemental d'amélioration d'accessibilité aux services publics sa capacité à prendre en compte les problèmes de mobilités et d'accompagnement des publics de son territoire pour proposer une offre de service en proximité immédiate des usagers (MSAP, transport solidaire, maillage des services, lutte contre l'isolement...)

Et alors même que la CCALS consacre une partie de son budget à ses actions de proximité au service de la population,

Elle se trouve en même temps et paradoxalement démunie et dépouillée des services déconcentrés de l'Etat et autres organismes sociaux.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2- 5 Devis

❖ Entretien des espaces verts de JARZE VILLAGES

Une consultation a été faite auprès de 5 entreprises pour l'entretien des espaces verts de Jarzé Villages, à savoir :

- les cimetières
- les stations d'épuration
- l'aire de loisirs de Jarzé

Une seule entreprise a transmis des devis.

Après analyse des offres de l'entreprise SOLIPASS par la commission des Espaces verts, Mr MARCHAISON Jean-Albert propose de valider seulement l'entretien du cimetière de Jarzé pour 4 passages par an pour un coût de 5 131 € TTC.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

❖ **Eco-pâturage : avenant au contrat EDELWEISS**

Mr Jean-Albert MARCHAISON informe que des moutons supplémentaires ont été amenés sur les sites de BEAUVAU, CHAUMONT et JARZE. Un avenant est donc nécessaire pour modifier le contrat initial pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Commune déléguée	CONTRAT INITIAL		AVENANT	
	Nombre de moutons	Coût HT	Nombre de moutons	Coût HT
BEAUVAU	10	980 €	20	1680 €
CHAUMONT	4	1 400 €	2	280 €
JARZE	8		6	840 €
	22	2 380 €	28	2 800 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2- 6 Journée citoyenne du 18 mai 2019

Présentation du flyer par Madame Sylvie HEUVELINE afin de recueillir les avis sur celui-ci avant de le valider.

Décision du Conseil Municipal : Après discussion, le Conseil Municipal valide le flyer et décide de le distribuer dans toutes les boîtes aux lettres de JARZE VILLAGES, de le mettre à disposition dans les commerces et de le relayer sur les réseaux sociaux. De plus, des informations seront transmises aux associations.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, un comité de pilotage sera mis en place sur la base du volontariat (2 conseillers par commune déléguée).

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3- 1 CCALS Résultats des consultations de groupement de commandes

- Contrôle des installations et équipements : l'entreprise retenue est la société DEKRA de Saint Herblain
- Fourniture des matériaux de voirie : une seule offre, l'entreprise JUGE

3- 2 Démission de Mme BOURGEOIS Nathalie

Madame le Maire informe avoir reçu et accepté le 11 janvier 2019, la démission du Conseil Municipal de Madame BOURGEOIS Nathalie pour raisons professionnelles.

3-3 Commission culture

La commission culture se réunira le samedi 19 janvier à 10h à la mairie de Lué-en-Baugeois

3- 4 Journée de l'emploi

Le vendredi 1^{er} février 2019 de 14h à 20h aura lieu la journée de l'emploi, organisée par la CCALS, dans la salle de l'Odyssée à Durtal, qui permettra de :

- rencontrer les entreprises locales qui recrutent
- découvrir les offres de formation et les métiers
- décrocher un job d'été et découvrir la filière professionnelle
- accéder aux droits à la santé, prévention, logement, mobilité pour les 15-25 ans et plus.

Possibilité de s'y rendre en navette, sur inscription au plus tard le 25 janvier auprès de la CCALS par mail ccalsforum@gmail.com ou par téléphone 06.75.09.57.89.

Prochaine réunion le 11 février 2019 à 20h30.